

Conseil municipal du 03 avril 2024

Note de présentation synthétique
Budget principal
Compte administratif 2023

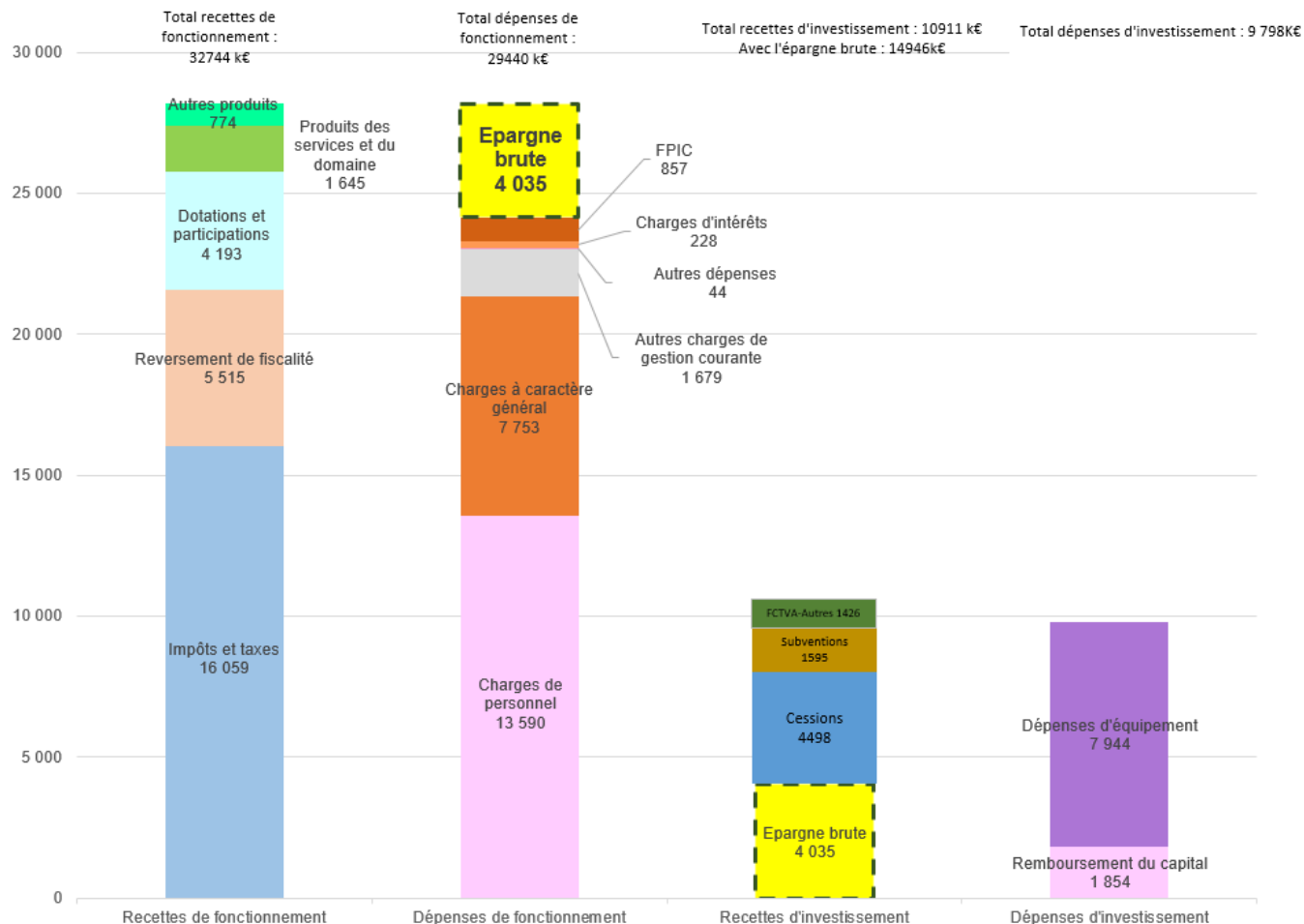
PREAMBULE

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet de la ville.

STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023



Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire le 8 février dernier, en 2023, les recettes courantes ont bénéficié de l'évolution des bases de taxe foncière (+7,1%) et du maintien du niveau des droits de mutation (en comparaison d'autres collectivités).

De même, les dépenses de fonctionnement ont baissé du fait des actions mises en œuvre par la ville, du coût du prix du gaz, de la situation exceptionnelle de l'inertie de notre masse salariale du fait de l'allongement des délais de recrutement.

En conséquence, l'épargne brute courante passe de 2 882 k€ à 4 035k€ soit une hausse d'1 153 k€ (+40%). La situation financière est donc satisfaisante après une baisse subie de 25% en 2022.

Le CA 2023 – Le fonctionnement/Recettes

Recettes de fonctionnement	2022	2023	Variation en €	Evolution %
Produits des services (70)	1 719 675,91	1 644 877,15	- 74 798,76	-4,3%
Impôts et taxes divers (autres 73)	2 862 448,14	2 847 206,84	- 15 241,30	-0,5%
Participations diverses (autres 74)	965 570,04	915 625,76	- 49 944,28	-5,2%
Produits de gestion (75)	600 004,73	602 850,42	2 845,69	0,5%
Produits fct courant strict	6 147 698,82	6 010 560,17	- 137 138,65	-2,2%
Contributions directes (73)	12 457 249,00	13 212 278,00	755 029,00	6,1%
Attribution de compensation CCSSO (73)	5 599 511,00	5 514 850,00	- 84 661,00	-1,5%
Dotations Etat (74)	3 172 897,00	3 277 476,00	104 579,00	3,3%
DGF (Dotation forfaitaire + DSR)	1 718 385,00	1 777 190,00	58 805,00	0,03
Compensations fiscales	1 454 512,00	1 500 286,00	45 774,00	0,03
Total produits de fonctionnement courant	27 377 355,82	28 015 164,17	637 808,35	2,3%
Atténuations de charges (013)	85 995,59	54 887,82	- 31 107,77	-36,2%
Produits exceptionnels (77)	193 816,35	170 702,42		
Opérations liées aux cessions (77)	786 290,00	4 498 335,38		
Reprise sur provisions (78)		367,78		
Produits financiers (76)	3,98	5,38		
Total produits de fonctionnement réels	28 443 461,74	32 739 462,95	4 296 001,21	15,1%
Opérations d'ordre (travaux en régie-042)	-	5 231,00		
Total Recettes de fonctionnement	28 443 461,74	32 744 693,95	4 301 232,21	15,1%

En 2022 avaient été perçus 189k€ pour la mise à disposition de 35 places pour 15 ans aux résidents des immeubles sur le parking Brunehaut – soit une hausse en réalité de +7% pour les produits des services aux usagers dont les tarifs sont en moyenne réévalués chaque année en tenant compte de l'inflation

Baisse légère du versement mobilité de 8% (-107k€) maintien des droits de mutation au même niveau dans un contexte national en baisse général

Fiscalité directe principalement la taxe foncière sur les propriétés bâties – Revalorisation forfaitaire des bases +7,1%

Attribution figée en 2023 (sauf modification de périmètre des compétences) suite à la fin de la prise en charge par la ville des travaux de la digue de Nonette et de la remise en état des voies de la ZAE

2022 Cession Immeuble rue de la Fontaine des Malades
2023 cession de Samoëns et un recalcul pour la cession sur Beauval pour un total de 2 138k€. Finalisation de la dation sur le parking Brunehaut pour 2 360k€ contre 1 967k€ d'acquisition HT (champ d'activité de la TVA en tant que parking aménagé).

Le CA 2023 – Le fonctionnement/Dépenses

Dépenses de fonctionnement	2022	2023	Variation en €	Evolution %
Charges à caractère général (011)	8 425 374,62	7 752 573,41	- 672 801,21	-8,0%
<i>dont energie (électricité + gaz+combustibles)</i>	<i>2435654,89</i>	<i>1 761 455,05</i>	<i>- 674 199,84</i>	<i>-27,7%</i>
<i>dont solde des charges général</i>	<i>5 989 719,73</i>	<i>5 991 118,36</i>	<i>1 398,63</i>	<i>0,0%</i>
Charges de personnel (012)	13 651 073,95	13 645 013,10	- 6 060,85	0,0%
Autres charges de gestion courante (65)	1 633 239,90	1 679 041,36	45 801,46	2,8%
Charges fct courant	23 709 688,47	23 076 627,87	- 633 060,60	-2,7%
Atténuations de produits (014)	909 694,28	857 428,00	- 52 266,28	-5,7%
Charges financières (66)	153 666,92	227 600,00	73 933,08	48,1%
Charges exceptionnelles larges	2 040,40	32 167,82	30 127,42	1476,5%
Provision pour risque et charge	-	12 322,00	12 322,00	#DIV/0!
Total charges fonctionnement réelles	24 775 090,07	24 206 145,69	- 568 944,38	-2,3%
Dotations aux amortissements	790 100,83	736 064,10	- 54 036,73	
Opérations liées aux cessions	786 290,00	4 498 335,38	3 712 045,38	
Total Dépenses de fonctionnement	26 351 480,90	29 440 545,17	3 089 064,27	11,7%

Après une flambée des prix, une baisse du tarif de la molécule notamment du gaz
Une réduction des consommations énergétiques lié au Plan de sobriété énergétique

Une rigueur budgétaire dans un contexte inflationniste +5,2% en 2023 (source insee) non répercuté intégralement sur cet exercice

Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal en diminution – Fin en 2021 de l'accord dérogatoire unanime de la CCSSO de prise en charge des parts communales

Une situation financière saine avec une diminution des dépenses de -2,3% contre une évolution des recettes réelles de fonctionnement de +2,3%

Le CA 2023 – Le fonctionnement/Dépenses

Les charges de personnel (chap012) représentent 56,3% des dépenses réelles de fonctionnement

Après avoir fortement augmenté en 2022, la masse salariale s'est stabilisée en 2023. Hors atténuation de charges, elle a très légèrement augmenté.

Des efforts d'économie ont été faits en matière de remplacement : la gestion interne des remplacements est désormais privilégiée par rapport à la mobilisation de personnels extérieurs facturés, plus coûteux en raison notamment des frais de gestion. L'économie réalisée sur 2023 est de l'ordre de 45k€ principalement à la direction de l'éducation.

De même, la rationalisation du recours aux heures supplémentaires entraîne une diminution de leur volume et de leur coût à hauteur de 41k€, principalement aux services techniques.

Par ailleurs, les délais de recrutement se sont allongés (difficultés de recrutement observées nationalement), et avec eux la durée pendant laquelle les postes demeurent vacants. Au 31 décembre 2023, tous les recrutements ouverts dans l'année n'ont pas encore abouti (11 postes concernés).

Le CA2023 – Le fonctionnement/Dépenses

Les charges à caractère général (chap011) représentent 32% (34% en 2022) des dépenses réelles de fonctionnement

Focus sur le plan de sobriété énergétique

Comme détaillé dans le DOB, le PSE comprend entre autres la fermeture de salles et d'équipement pendant la période hivernale. Ainsi en termes de consommation de gaz, entre 30 et 50% d'économie ont été réalisées dans les gymnases. L'extinction de l'éclairage public de minuit à 5h génère 175 000 € d'économie.

Autres charges générales

En 2023, l'évolution a été limitée, les effets de l'inflation n'ayant pas été répercutés encore totalement sur les prix. Des activités ont été reportées au vu des contraintes liées aux effectifs et aux tensions sur les recrutements.

L'effet prix de l'inflation n'a pas été répercuté totalement par les prestataires au vu des négociations par les services qui ne pourront tenir dans le temps.

Le CA2023 – Capacité d'autofinancement

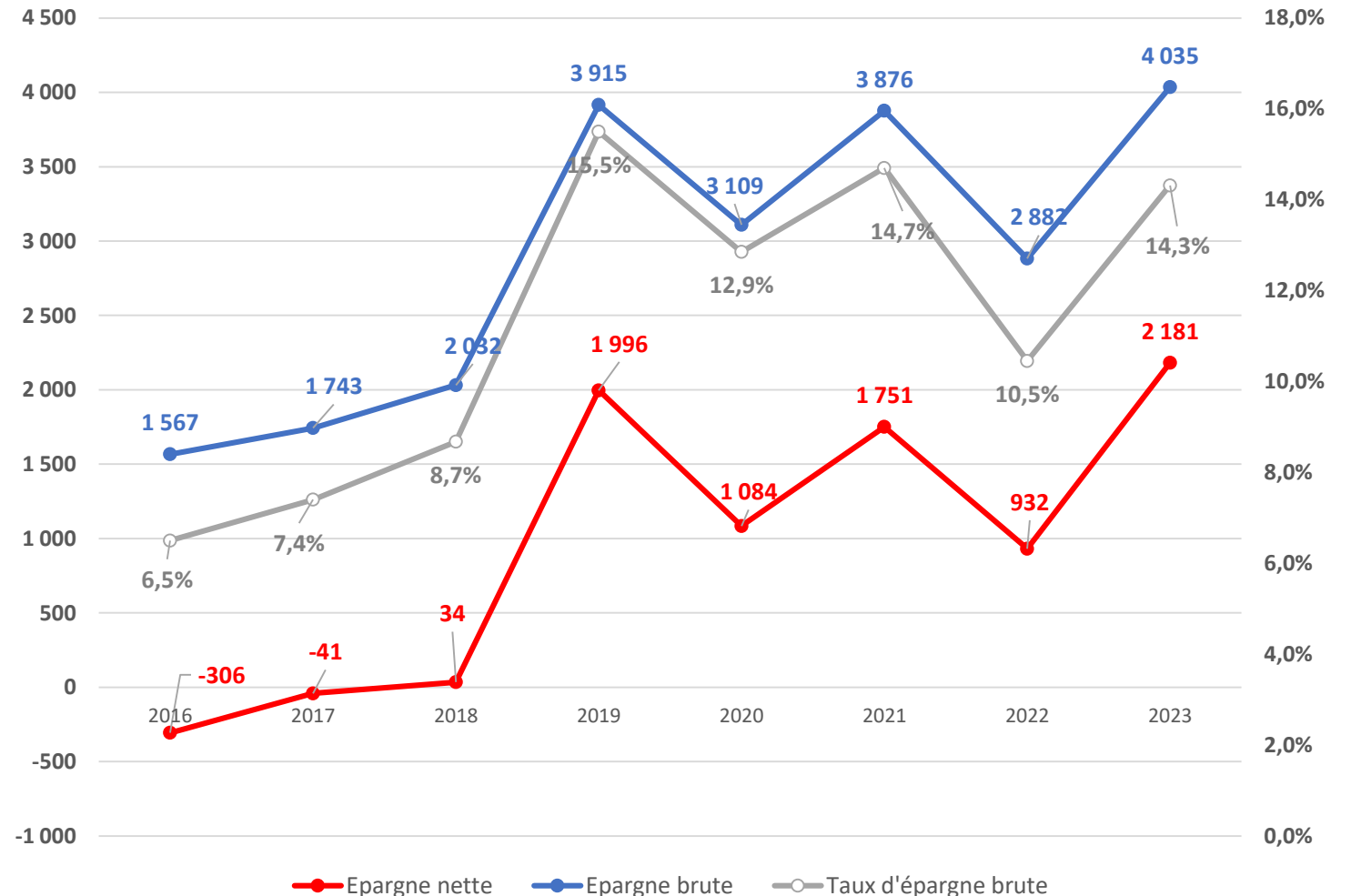
Depuis 2017, les épargnes ont augmenté sous l'effet d'une baisse continue des dépenses jusqu'en 2020, d'une stabilisation des recettes puis d'une hausse de ces dernières qui ont permis d'atteindre les niveaux de taux d'épargne de 2014.

Ainsi, depuis 2019, le taux d'épargne brute était rétabli au niveau de la moyenne de la strate. La crise énergétique et l'inflation en 2022 ont dégradé ce niveau, a priori, durablement, sachant que les coûts d'énergie et les prix sont encore élevés avec un contexte international troublé.

L'évolution positive en 2023 notamment fruit des efforts réalisés par les Senlisiens dans le cadre du PSE, permet un rebond de notre épargne brute.

	2022	2023
Produits de fonctionnement hors 013	27 571	28 186
Charges de fonctionnement	24 689	24 151
Capacité d'autofinancement brute (épargne brute)	2 882	4 035
Remboursement du capital de la dette	1 950	1 854
Capacité d'autofinancement nette (épargne nette)	932	2 181
Taux d'épargne brute	10,45%	14,32%

Evolution de la capacité d'autofinancement de la ville de Senlis (en K€)



Le CA 2023 – L'investissement

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 855 227,18 €	1 550,50 €
20-204-21-23 TRAVAUX ET EQUIPEMENTS	7 944 207,90 €	
13 - SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	2 955,00 €	1 594 505,68 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES	290 089,82 €	4 034 552,16 €
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	5 231,00 €	5 234 399,48 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	46 146,36 €	46 146,36 €
Total Investissement	10 143 857,26 €	10 911 154,18 €

Emprunt – Dépenses - Remboursement du capital 1 855k€ et cautions en dépenses et recettes de la résidence autonomie. Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt.

Total travaux en 2022 = 5 709k€ et en 2023 7 944 k€

Excédent fonct capitalisé 1068-Besoin de financement = 2 608 k€
 FCTVA 2023= 848 k€
 Taxe aménagement = 431k€
 Dons et Legs Cathédrale = 146 k€ (116+30)

Opérations d'ordre entre sections:
 Dotations aux amortissement pour 790k€
 Cessions de Samoëns (1 900 k€) et un recalcul pour la cession sur Beauval(238 k€). Finalisation de la dation sur le parking Brunehaut pour 2 360k€ contre 1 967k€ d'acquisition HT (champ d'activité de la TVA en tant que parking aménagé).

Le CA 2023 – Les principaux investissements

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
CP 2023 Restauration des grandes orgues	109 415,45	146 666,67
CP 2023 Groupe scolaire Beauval	541 317,07	96 252,62
CP 2023 Schéma d'aménagement Ordener	328 554,39	720 887,81
CP 2023 Rue des Jardiniers	689 404,73	-
CP 2023 Poches de stationnement	562 982,22	94 798,00
CP 2023 Pole d'Echange Multimodal	13 790,83	-
CP 2023 Conservatoire	401 907,10	-
CP 2023 Ecoquartier	206 516,33	375 260,00
Projet Voyage au temps des Premiers Roi de France	29 053,20	-
Dation Parking Brunehaut	1 987 100,34	2 360 000,00
Investissements diffus (détail ci-dessous)	3 074 166,24	

Le CA 2023 – Les principaux investissements

ECOLE ET RESTAURANTS SCOLAIRES	490 K€
ADK	22 K€
Argillère	303 K€
Brichebay	32 K€
Séraphine Louis	58 K€
Beauval	12 K€
Autres	63 K€

SPORTS ET JEUNESSE	456 K€
TENNIS DE TABLE	50 K€
GYM GAZEAU	9 K€
TERRAIN RUGBY	58 K€
GYM CAPET	123 K€
SKATE PARK	64 K€
GYM BRICHEBAY	89 K€
PISCINE	48 K€
AUTRES	15 K€

CULTURE PATRIMOINE CULTUREL	687 K€
SCENOGRAPHIE PARC CHÂTEAU	22 K€
CDR ET SALLES COMMUNALES	238 K€
PATRIMOINE ET MONUMENTS	301 K€
MUSEES	58 K€
BIBLIOTHEQUE	32 K€
CONSERVATOIRE	7 K€
AUTRES	29 K€

PRINCIPAUX INVESTISSEMENT DIFFUS

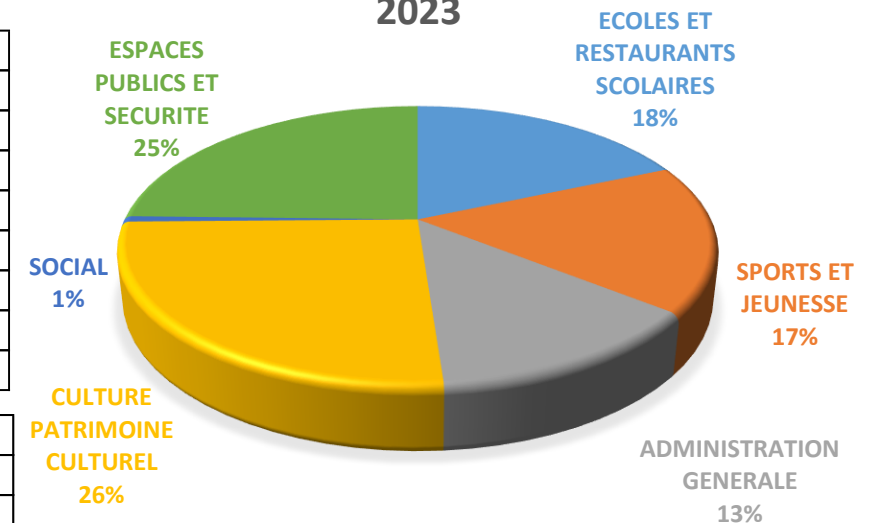
ADMINISTRATION GENERALE	349 K€
VEHICULES	16 K€
INFORMATIQUE	152 K€
BATIMENTS	124 K€
COMM	25 K€
MATERIELS	18 K€
AUTRES	14 K€

ESPACES PUBLICS ET SECURITE	653 K€
PM ET SECURITÉ	131 K€
ECLAIRAGE PUBLIC	56 K€
SIGNALISATION ET MARQUAGE	101 K€
ESPACES VERTS	83 K€
AIRE DE JEUX	76 K€
MISE EN SECURITE VOIRIE (30 K€) PLACE ST FRANCOIS	95 K€
STATIONNEMENT	16 K€
AUTRES	95 K€

VOIRIE	305 K€
CHAUSSE D AUMONT	89 K€
TROTTOIRS BRICHEBAY/ST LAZARE	45 K€
TURBINE BALAYEUSE	19 K€
AUTRES	152 K€

SOCIAL	17 k€
PETITE ENFANCE	14 K€
SENIORS (RPA)	3 k€

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DIFFUS 2023



La dette

L'encours de dette est égal au **31/12/2023 à 11 013 k€ (12 867k€ au 31/12/2022), soit une baisse de l'endettement de 1 854k€.**

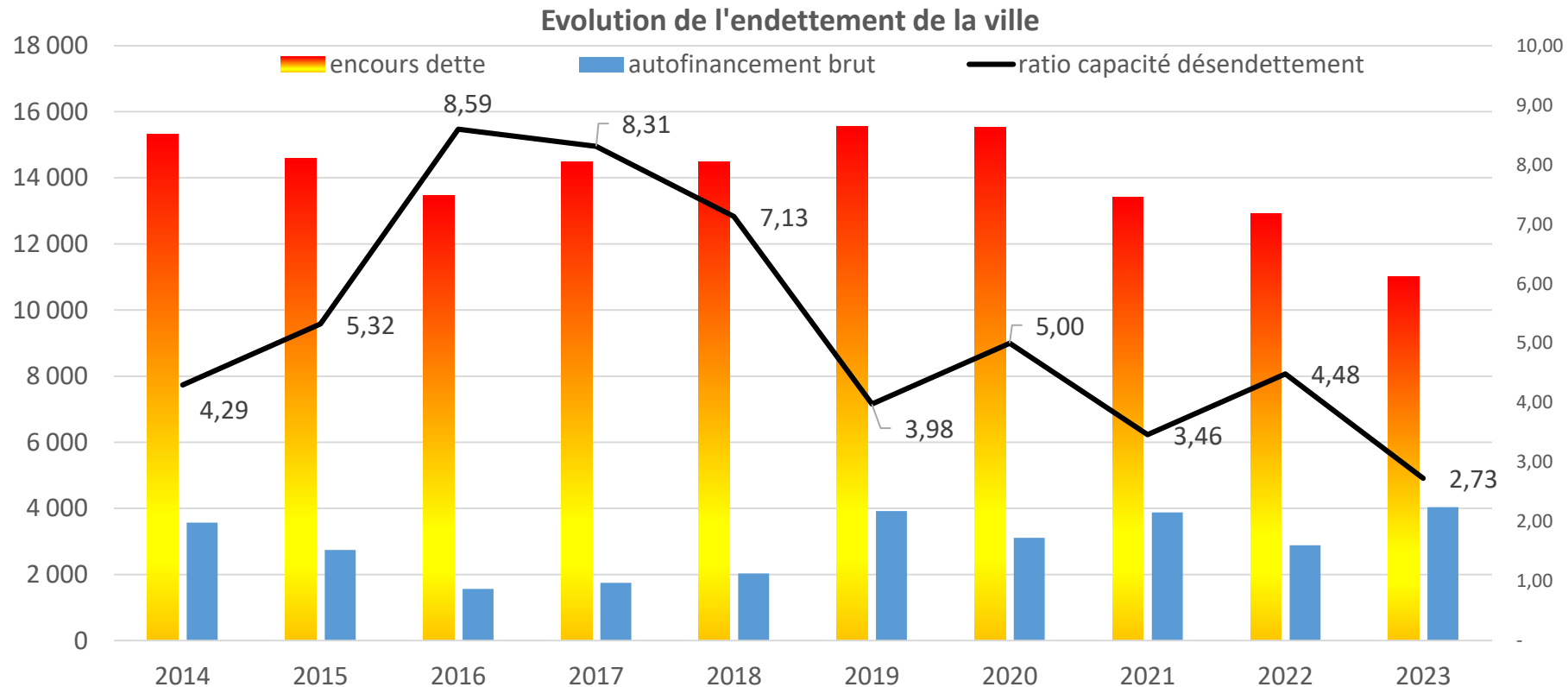
Le financement en 2023 des investissements n'a pas nécessité de recours à l'emprunt.

Pour rappel, la ville veille à maîtriser son endettement sur la base de deux indicateurs :

- la **capacité de désendettement** de 2,73 année (4,48 en 2022) en comparaison des collectivités de sa strate de 6,30 en 2022.
- le **ratio « dette par habitant »**, baisse à 696 €/habitants (819 en 2022).

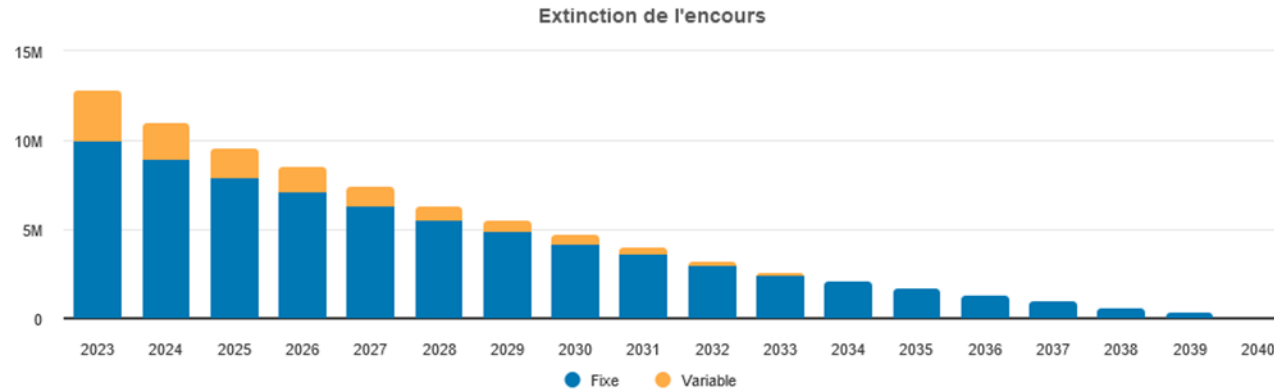
La dette

Le ratio de désendettement n'a jamais été aussi bas du fait du rebond de la CAF brute et du désendettement constaté. Ce ratio, permettant d'apprécier la capacité de la ville à se désendetter, correspond à un niveau sain, le seuil d'alerte des services de l'Etat se situant à 12 années.



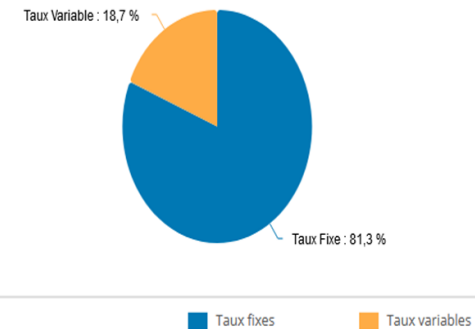
La dette

L'extinction de la dette a un profil favorable en termes de capacités d'emprunts dans l'avenir :



Le coût des emprunts représente un taux moyen de 1,91 % contre 1,21 % en 2022. Ils se répartissent comme suit en termes de risques :

Types de Taux



La vie moyenne de l'encours au 31 décembre 2023 est de 5,9 Années

Au regard de la charte de bonne conduite en matière d'emprunt des collectivités territoriales dite « Charte Gissler » (qui mesure les risques liés à la structure de la dette), la totalité de l'encours de dette de Senlis est en A1 (risque très faible).

Affectation des résultats 2023 au BP 2024

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Total des dépenses estimées réalisées	29 440 545,17 €	10 143 857,26 €
Total des recettes estimées réalisées	32 744 693,95 €	10 911 154,18 €
soit un solde de l'exercice	3 304 148,78 €	+ 767 296,92 €
reporté N-1	3 653 147,86 €	- 1 718 378,97 €
soit un solde global	6 957 296,64 €	- 951 082,05 €

Solde qui sera reporté au BP 2024 –
Besoin de financement investissement

Soit un résultat cumulé hors RàR de : 6 006 214,59 €

RESTES A REALISER (RàR) A REPORTER EN 2024 - SECTION D'INVESTISSEMENT

EN DEPENSES	1 735 660,85 €
EN RECETTES	721 411,04 €
SOLDE	- 1 014 249,81 €

Ainsi le besoin de couverture en investissement est de :

solde global CA	- 951 082,05 €
solde restes à réaliser	- 1 014 249,81 €

- 1 965 331,86 €

besoin d'investissement
à couvrir

Affectation des résultats au BP 2024

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 devient :

Excédent de la section de fonctionnement prévisionnel du CA 2023

6 957 296,64 €

Besoin de couverture de la section d'investissement

1 965 331,86 €

EXCEDENT PREVISIONNEL A REPORTER EN 2024

4 991 964,78 €

REPRISE DES RESULTATS AU BP 2024

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement négatif reporté	951 082,05 €	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		1 965 331,86 €
002 Résultat excédentaire de fonctionnement reporté		4 991 964,78 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Au vu de la présentation réalisée, le Conseil municipal est appelé à :

- Adopter le compte de gestion 2023
- Adopter le compte administratif 2023
- Affecter les résultats 2023 au budget principal 2024